



**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DU
CROSS-COUNTRY 2009**

PRIMAIRE 7 OCTOBRE 2009

SECONDAIRE 8 OCTOBRE 2009

CHAMPIONNAT RÉGIONAL CROSS-COUNTRY

ARTICLE 1 LES CATÉGORIES

Primaire	Moustique	Du 1 ^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1999
Sec. 1 – 2	Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997
Sec. 3 – 4	Cadet	Du 1 ^{er} octobre 1993 au 30 septembre 1995
Sec. 5	Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 1991 au 30 septembre 1993

ARTICLE 2 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- 2.1 Chaque école peut inscrire un nombre illimité de coureurs, dans chaque catégorie.
- 2.2 Au minimum, un entraîneur par école doit être présent sur les lieux de l'activité. Il aura comme mission de s'assurer du bon déroulement de la journée et d'offrir un encadrement aux participants.

ARTICLE 3 FORMULE DE LA COMPÉTITION

- 3.1 Les concurrents d'une même catégorie (sexe et âge) prennent part au départ en même temps, sur une même ligne.
- 3.2 Les coureurs font le même parcours et arrivent au même point d'arrivée.

ARTICLE 4 DISTANCE PAR CATÉGORIE

	MASCULINE	FÉMININE
JUVÉNILE	6000 M	4000 M
CADETTE	4000 M	3000 M
BENJAMINE	3000 M	2000 M
MOUSTIQUE	2000 M	2000 M
PRIMAIRE	2000 M	2000 M

ARTICLE 5 CLASSEMENT DES ÉCOLES

5.1 Pour chacune des catégories, le classement final est déterminé par les éléments suivants :

- **Temps de l'arrivée des quatre premiers participants de chacune des écoles. Ainsi, l'école ayant le plus petit nombre de points accumulés remportera l'épreuve.**
- **En cas d'égalité entre deux écoles ou plus, le classement entre ces derniers sera déterminé par le temps du 4^e arrivant. C'est-à-dire, l'école qui aura le 4^e arrivant le plus rapide, remportera la position convoitée.**

5.2 Une équipe doit être formée d'un minimum de quatre coureurs pour être éligible au classement. Si une école n'a pas quatre athlètes au fil d'arrivée, elle ne sera pas éligible au classement par équipe.

ARTICLE 6 LES RECONNAISSANCES

6.1 Secondaire :

Une bannière du sport étudiant sera remise aux écoles secondaires dont les athlètes auront accumulé le plus bas total de points, dans les catégories suivantes :

Benjamine : filles - garçons

Cadette : filles - garçons

Juvenile : filles - garçons

6.2 Primaire

Une bannière du sport étudiant sera remise à chacune des écoles participantes.

ARTICLE 7 IDENTIFICATION

7.1 L'athlète devra se présenter à la ligne de départ avec son dossard.

7.2 L'athlète devra obligatoirement porter son dossard numéroté à l'avant, de façon visible pour faciliter le travail des officiels, et ce, durant la totalité de la course.

ARTICLE 8 CHRONOMÉTRAGE OFFICIEL

Les instructeurs pourront chronométrer les performances de leurs athlètes avec leur propre chronomètre, par contre, le temps officiel (et ce, sans appel) sera celui donné par les officiels. Le comité organisateur s'engage à fournir des chronomètres aux officiels.

ARTICLE 10 RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE QUANT À LA COMPÉTITION

- 10.1** Seuls les officiels et les coureurs en course pourront fréquenter les pistes.
Aucune autre personne ; entraîneur, compétiteur non en course ou spectateur ne devra se trouver sur le parcours entre le signal du premier départ et la fin de la dernière course.
- 10.2** Si un coureur se trompe de chemin, au cas où différents parcours seraient tracés, il sera automatiquement disqualifié de la compétition.
- 10.3** Si quelqu'un soutient physiquement un coureur durant la course, ce coureur sera automatiquement disqualifié.

ARTICLE 11 REGLEMENTATION SPÉCIFIQUE QUANT AU TERRAIN

- 11.1** Des clôtures pourront servir pour former l'entonnoir à la ligne d'arrivée (des clôtures en cordage pourront également servir à cet effet).
- 11.2** Les parcours devront être préparés avec des degrés de difficultés différentes (facile à très difficile).

ARTICLE 12 LES OFFICIELS

- 12.1** Ils seront désignés à ce titre par SPORTS LAVAL après entente avec le comité organisateur de l'école hôte.

ARTICLE 13 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 13.1** Les règlements officiels seront ceux reconnus par la Fédération d'athlétisme du Québec.
- 13.2** Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements généraux.
- 13.3** Les règlements généraux des championnats provinciaux de la FQSE devront être respectés.

**HORAIRE
CROSS-COUNTRY
7 OCTOBRE 2009**

HEURE	DÉPART	DISTANCE
9h30	Arrivée des écoles	
10h00	Mot de bienvenue	
10h30	Départ # 1 5e filles	2 km
11h00	Départ # 2 5e garçons	2 km
11h30	Départ # 3 6e filles	2 km
12h00	Départ # 4 6e garçons	2 km

8 OCTOBRE 2009

9h30	Arrivée des écoles	
10h00	Mot de bienvenue	
10h30	Départ benjamine # 7 filles	2 km
11h00	Départ cadet # 8 garçons	4 km
11h30	Départ juvénile # 9 filles	4 km
12h15	Départ benjamin # 10 garçons	3 km
13h00	Départ cadette # 11 filles	3 km
13h45	Départ juvénile # 12 garçons	6 km

IMPORTANT

****La remise des bannières suivra la dernière épreuve de la journée****

**** Prendre note que les remises de médailles suivront
immédiatement la fin de chacune des épreuves.****